

L'an deux mille vingt-quatre, le trois décembre, le comité directeur de l'Office de Tourisme intercommunal Verdon Tourisme, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la Communauté de Communes à Saint-André-les-Alpes (04) sous la présidence de Madame Magali SURLE-GIRIEUD, présidente.

Présents : Magali SURLE GIRIEUD ; Marion COZZI ; Valérie NOZAMBRINO ; Serge PRATO ; Catherine ALBANO ; Maurice LAUGIER ; Michele BIZOT GASTALDI ; Bernard CAUVIN ; Patrick MANTRAND ; Maxime CAZETTES ; Anabel ONCINA ; Pierre-Louis VIVICORSI

Excusés : Lucas GUIBERT ; Frédéric CLUET a donné pouvoir à Maurice LAUGIER ; Jacques AUDIBERT ; Christophe BARBAROUX ; Olivier GUERIN

Secrétaire désigné(e) : Maurice LAUGIER

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 12

Convocation adressée le 27 novembre 2024

2024-07-24 Ligne de trésorerie

Compte tenu des besoins de trésorerie constatés à certaine période sur le Budget de l'Office de tourisme Verdon Tourisme et considérant que l'actuelle ligne de trésorerie en vigueur est arrivée à son terme, les conditions de renouvellement de cette ligne de trésorerie du Crédit Agricole sont les suivantes :

Plafond : 70 000 €

Durée : un an

Taux facturé : Euribor 3 mois moyenné (flooré à zéro) + marge 0.70%

Base de calcul des intérêts : 365 jours

Commission de confirmation : 0.20%

Facturation trimestrielle des intérêts, en fonction de l'utilisation

Montant minimum d'un tirage : 10 000 €

Pas de frais de dossier ni de parts sociales ni de commission de non utilisation

Remboursement anticipé possible à tout moment sans pénalité avec reconstitution du plafond.

DECISION

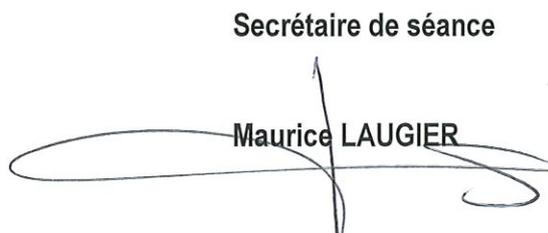
Compte tenu de ce qui est exposé, et après en avoir délibéré, il est proposé au comité directeur:

- De renouveler avec le Crédit Agricole une ligne de trésorerie sur un plafond de 70 000 € aux conditions énumérées ci-dessus,
- D'affecter cette ligne de trésorerie aux factures relatives aux dépenses courantes de fonctionnement du Budget de l'office de tourisme intercommunal Verdon Tourisme
- D'inscrire au Budget les crédits correspondants aux remboursements des intérêts de cette ligne de trésorerie,
- D'autoriser la Présidente ou la Directrice à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (13 voix).

Présidente

Magali SURLE GIRIEUD

Secrétaire de séance

Maurice LAUGIER